Ordonnance bizone

Articles L. 322-3, 3° et 4°, L. 324-1 et R. 161-45 du Code de la sécurité sociale.

n° 14465*01

Identification du prescripteur
(nom, prénom et identifiant)

1 **Docteur Salomé Sévilly**
2 **Docteur en médecine - inscription au tableau : 013155**
3 **salomesevilly@gmail.com - N° ADELI : 01 10 30 89 4**

N° RPPS :
5 10500145243

Identification de la structure
(raison sociale du cabinet, de l'établissement et N° AM, FINESS ou SIRET)

6 LES AMANDIERS
7 10 avenue Françoise Dolto
8 68000 Mulhouse
9 Tel : 03 85 12 12 12 - Fax : 03 85 12 12 13

N° FINESS :
10 100081452

Identification du patient
(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu)) (à compléter par le prescripteur)

n° d'immatriculation (à compléter par l'assuré(e))

Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
(AFFECTION EXONERANTE)

SEULS LES CHAMPS DE 1 À 9 PEUVENT ÊTRE PERSONNALISÉS

SPECIMEN
CECI N'EST QU'UN APERÇU !
UNE BON À TIRER VOUS SERA ENVOYÉ PAR EMAIL POUR VALIDATION

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée
(MALADIES INTERCURRENTES)

9P40703140010

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du Code pénal, articles L. 114-13 et L. 162-1-14 du Code de la sécurité sociale).